



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES



MARCHE N°2026RTPF2083

**Fourniture et prestations associées de matériels et mobiliers pour
les évènements de la CCI de Maine et Loire**



Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)



Table des matières

1.	PRESENTATION DE LA CCI DE MAINE ET LOIRE ET DES EVENEMENTS CONCERNES	3
1.1	Présentation de la CCI de Maine et Loire.....	3
1.2	Éléments de contexte liés à la communication	3
1.2 – Allotissement	Erreur ! Signet non défini.	
	Le présent marché est alloti en 5 lots techniques, répartis comme suit : ..	Erreur ! Signet non défini.
1.2 – Allotissement		4
2.	PRESTATIONS ATTENDUES	4
2.1 – Exigences techniques des matériels et mobiliers		5
2.2 – Clause sociale : conditions de travail et prévention des TMS.....		5
2.3 Logistique et exploitation.....		5
2.4 Clause environnementale.....		6
2.5 Organisation et méthodologie attendues.....		6



1. PRESENTATION DE LA CCI DE MAINE ET LOIRE ET DES EVENEMENTS CONCERNES

1.1 Présentation de la CCI de Maine et Loire

La CCI Maine-et-Loire (Chambre de Commerce et d'Industrie) est un établissement public qui accompagne les entreprises du commerce, de l'industrie et des services tout au long de leur développement. Basée à Angers et présente également à Cholet et Saumur, elle joue un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire.

Ses missions principales consistent à soutenir la création, la reprise et la transmission d'entreprises, accompagner les dirigeants dans leurs projets de développement, favoriser les transitions numérique et écologique, ainsi que proposer des formations aux entrepreneurs, salariés et apprentis.

Véritable partenaire de proximité, la CCI Maine-et-Loire accompagne chaque année plusieurs milliers d'entreprises et de porteurs de projets afin de renforcer la compétitivité et la croissance durable du territoire.

1.2 Éléments de contexte liés à la communication

1.2.1 Présentation de la Direction de la Communication

Un interlocuteur dédié et unique au sein de la direction de la communication : une chargée événementielle.

2.2.2. Présentation des publics cibles de la CCI de Maine et Loire

Les événements organisés par la CCI de Maine et Loire s'adressent à une diversité d'acteurs, répartis en publics internes et externes, qui participent à son rayonnement et à son développement.

• Publics internes

365 collaborateurs

Plus de 250 au sein de la direction formation

Près de 50 pour l'accompagnement des entreprises

Près de 50 au sein des services supports

• Publics externes

Selon les événements :

- Chefs d'entreprise
- Responsables de direction
- Entrepreneurs
- Personnes en reconversion
- Jeunes en formation
- Parents de jeunes en formation



2.2.4. Présentation et fréquences des évènements

Nos évènements phares :

- **Vœux inter consulaires – janvier**
 - o À Cholet – environ 150 personnes
 - o À Angers – environ 300 personnes
- **Nuit de l'orientation – fin janvier** – Centre Pierre Cointreau - environ 2000 – 3500 personnes
- **Convention du personnel – mars** – Centre Pierre Cointreau - environ 400 personnes
- **La GAE – en juin** – Angers – environ 500 personnes
- **International Week – en septembre** – Angers – environ 300 personnes
- **Folles journées pour entreprendre – octobre** – Maine-et-Loire
Evènement spécifique à Angers avec environ 200 personnes
- **Mois de la découverte des métiers - novembre**
 - o Cholet – 100 – 200 personnes
 - o Saumur – environ 300 personnes
- **Remise diplômes d'Angers – novembre** - environ 600 personnes

Lieu des évènements :

- Centre Pierre Cointreau : [132 Av. de Lattre de Tassigny, 49000 Angers](#)
- Métamorphose : [11 Av. de la Constitution, 49100 Angers](#)
- Hôtel consulaire : 8 boulevard du Roi René, 49006 Angers
- CCI Formation 49 - Campus Eurespace : [Rue Eugène Brémond, 49300 Cholet](#)
- CCI Formation 49 - Campus Balzac : [Cedex, 49412, Sq. Balzac, 49400 Saumur](#)
- Autres (Terra Botanica, Centre de congrès ...)

Dans ce contexte évolutif, chaque titulaire devra faire preuve de **souplesse, d'adaptabilité et de réactivité**, afin de produire des événements qualitatifs, compatibles avec la reconversion temporaire des espaces et les contraintes opérationnelles de chacun, tout en garantissant le respect de l'image et des exigences de la CCI de Maine et Loire.

1.2 – Non-allotissement

Le présent marché n'est pas alloti, conformément à l'article L2113-11-2° du code de la commande publique. En effet, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Les stipulations de présent marché portent sur la fourniture, la livraison, l'installation et la désinstallation de matériel et mobiliers destinés aux évènements, à savoir :

- Sonorisation
- Vidéo (avec régie et retour régie) – pour le système/ matériel de projection
- Scénographie,
- Location de mobilier,
- Location de vaisselle



- Location de tentes et barnums (1 fois par an en moyenne), destinés à répondre aux besoins de la direction de la communication de la CCI de Maine et Loire.

Le marché a pour objectif de garantir la mise à disposition de matériels et mobiliers événementiels de qualité (propres et en bon état), et ergonomiques.

Le présent marché doit permettre à la CCI de Maine et Loire de s'appuyer sur des titulaires disposant de compétences confirmées dans ce secteur, ainsi qu'en termes de régie (régie son et régie lumière).

2.1 – Exigences techniques des matériels et mobiliers

- Scénographie : scènes modulaires 4x3m, praticables, rideaux de scène, structures aluminium, moquettes, habillages.
- Sonorisation : enceintes professionnelles, consoles numériques, micros HF, serre-têtes, pupitres.
- Vidéo : vidéoprojecteurs 6500 à 7000 lumens, écrans jusqu'à 180 pouces, écrans LED 24 à 75 pouces, régie vidéo, mélangeurs, retour régie et retour scène.
- Eclairage : projecteurs LED, lyres, barres LED, éclairage architectural et décoratif.
- Mobilier : mange-debout, tabourets, chaises, fauteuils, tables basses, housses, mobilier flexible.
- Autres équipements : signalétique télescopique, tentes, barnums, rampes PMR.

⇒ **Le détail des matériels et mobiliers figure en annexe 1 de l'acte d'engagement – BP (Bordereau des Prix).**

■ Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Par ailleurs, ce marché prévoit 2 PSE (Prestations supplémentaires éventuelles) auxquelles les candidats doivent obligatoirement répondre :

- **PSE 1** : Location de vaisselle
- **PSE 2** : Décorations végétales

Le candidat exposera tous les aspects techniques de l'installation, la marque et les caractéristiques des matériels proposés dans le cadre de la régie, le type de technologie utilisé, etc.

2.2 – Logistique et exploitation

Chaque titulaire devra également exécuter les prestations suivantes : transport, montage, démontage, livraison, reprise, gestion complète des installations.

2.3 - Clause sociale : conditions de travail et prévention des TMS

Pour les personnels des titulaires dédiés à la fonction logistique du présent marché, les matériels et mobiliers devront présenter l'ergonomie et les spécifications techniques adaptées à prévenir l'apparition des TMS des personnels dans le cadre de l'exécution du présent marché.



Par ailleurs, l'organisation mise en place par chaque titulaire pour exécuter les prestations d'installation et de désinstallation devra assurer le confort nécessaire aux conditions de travail de leurs collaborateurs afin de prévenir également l'apparition des TMS (troubles musculosquelettiques).

Les moyens et fréquences de contrôle de ces obligations ainsi que les pénalités afférentes sont indiqués dans le CCAP du marché.

2.4 Clause environnementale

La CCI de Maine et Loire est engagée dans une démarche de protection de l'environnement et de diminution de l'impact écologique de ses activités. A ce titre, le présent marché est soumis à une **obligation de résultat sur l'atteinte d'un objectif 0 déchet**.

Aussi la CCI de Maine et Loire privilégie la **location des matériels et mobiliers** objet du présent marché.

Par ailleurs, les matériels doivent être composés de **matériaux et procédés permettant d'assurer une réparabilité maximale** et de développer leur **indice de durabilité**.

En effet, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (n° 2020-105 du 10 février 2020) rend obligatoire au 1er janvier 2021 l'indice de réparabilité (article 16, codifié à l'article L. 541-9-2 du code de l'environnement), remplacé au 1er janvier 2024, par l'indice de durabilité.

2.5 Organisation et méthodologie attendues

2.5.1 Interlocuteur unique

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, chaque titulaire s'engage à désigner un interlocuteur unique chargé d'assurer la coordination globale des prestations.

Cet interlocuteur sera le point d'entrée exclusif de la CCI de Maine et Loire pour l'ensemble des échanges relatifs :

- à la préparation des événements (définition des besoins, ajustements techniques) ;
- à l'organisation logistique (planning, livraison, installation, désinstallation) ;
- au suivi d'exécution des prestations ;
- à la gestion des aléas et demandes de dernière minute.

L'interlocuteur unique devra :

- disposer d'une capacité décisionnelle suffisante ou d'un accès direct aux décideurs ;
- être facilement joignable (téléphone et messagerie électronique) sur des plages horaires adaptées aux contraintes événementielles ;
- assurer une continuité de suivi avant, pendant et après les événements ;
- coordonner les équipes techniques et les éventuels sous-traitants.

En cas d'indisponibilité, le titulaire devra en informer la CCI de Maine et Loire immédiatement et proposer, sous 24h ouvrées, un remplaçant identifié disposant du même niveau d'information, d'expertise, d'expérience et de responsabilité, sans interruption de service.



2.5.2 Personne dédiée à la logistique et exploitation

Chaque titulaire s'engage à mettre à disposition une personne ressource spécifiquement dédiée à la logistique, à l'installation et à la désinstallation des matériels ainsi qu'à l'exploitation technique.

Cette personne aura pour missions principales :

- la préparation logistique des prestations (planification des moyens humains et matériels, coordination des livraisons) ;
- la supervision des opérations de montage, d'installation et de mise en service des équipements ;
- le suivi opérationnel pendant l'événement, en lien avec les équipes techniques (son, vidéo, scénographie, mobilier) ;
- la coordination des opérations de démontage et de repli du matériel ;
- la gestion des aléas techniques ou organisationnels en temps réel.

La personne dédiée devra :

- être présente sur site lors des phases critiques (installation, exploitation, désinstallation) ;
- disposer d'une expérience avérée en gestion logistique d'événements et en coordination technique ;
- être en mesure de prendre des décisions opérationnelles rapides ;
- assurer une coordination fluide avec l'interlocuteur unique, les équipes techniques et les services de la CCI de Maine et Loire.

Les titulaires garantissent la continuité de cette fonction pendant toute la durée des prestations. En cas d'indisponibilité, les titulaires devront en informer sans délai la CCI de Maine et Loire et un remplaçant possédant des compétences équivalentes devra être proposé à la CCI de Maine et Loire désigné sans délai, avec transmission complète des informations.

Le non-respect de ces obligations pourra être considéré comme un manquement contractuel, susceptible d'entraîner l'application de pénalités ou toute autre mesure prévue au CCAP du présent marché.

2.5.3 Compétences et pérennité de l'équipe

Chaque titulaire s'engage à affecter à l'exécution du présent marché des équipes disposant des compétences, qualifications et expériences adaptées à la nature des prestations (scénographie, audiovisuel, logistique événementielle, exploitation technique).

Exigence de compétence

Les personnels mobilisés devront :

- justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'événementiel et des prestations techniques associées ;
- maîtriser les équipements utilisés (sonorisation, vidéo, éclairage, structures, mobilier) ;
- être capables d'anticiper, diagnostiquer et résoudre rapidement tout dysfonctionnement technique ou logistique ;



- respecter les règles de sécurité en vigueur, notamment celles applicables aux établissements recevant du public (ERP).

La CCI de Maine et Loire se réserve le droit de demander la communication des profils, qualifications ou références des intervenants.

Stabilité des équipes

Chaque titulaire s'engage à assurer une stabilité des équipes affectées aux prestations, notamment pour un même type d'événement ou dans une logique de reconduction des opérations.

La continuité des intervenants devra permettre :

- une bonne connaissance des sites, contraintes et des attentes de la CCI de Maine et Loire ;
- une amélioration continue de la qualité de service ;
- une fluidité dans la communication et l'organisation.

Tout changement significatif dans la composition des équipes devra être justifié, anticipé dans la mesure du possible et porté à la connaissance de la CCI de Maine et Loire sans délai.

Pérennité et continuité du service

Chaque titulaire garantit la continuité et la fiabilité du service, en disposant :

- d'un effectif suffisant pour faire face aux besoins du marché ;
- de ressources de remplacement immédiatement mobilisables en cas d'indisponibilité (absence, incident, surcharge d'activité) ;
- d'une organisation interne assurant la non-interruption des prestations, y compris en cas d'imprévu.

Les personnels de remplacement devront présenter des compétences et un niveau d'exigence équivalents à ceux des intervenants initiaux.

Engagement de qualité

Chaque titulaire s'engage à maintenir un niveau constant de qualité dans l'exécution des prestations, reposant sur :

- la formation continue des équipes ;
- la capitalisation d'expérience entre les événements ;
- une organisation garantissant la coordination efficace des intervenants.

Le non-respect de ces obligations pourra être considéré comme un manquement contractuel, susceptible d'entraîner l'application de pénalités ou toute autre mesure prévue au CCAP du présent marché.

2.5.4 Réactivité et souplesse

Chaque titulaire s'engage à faire preuve d'une réactivité élevée et d'une grande souplesse d'intervention afin de répondre aux contraintes spécifiques des événements organisés par la CCI de Maine et Loire.

À ce titre, il devra :



- être en capacité de traiter des demandes urgentes, notamment en matière de fourniture ou d'ajustement de mobilier et d'équipements ;
- garantir une flexibilité des horaires d'intervention, incluant des adaptations possibles en dehors des horaires standards (installation, exploitation et désinstallation) ;
- intégrer un mode d'organisation permettant une anticipation des besoins, généralement communiqués 3 à 4 mois avant les événements, pouvant exceptionnellement être portés jusqu'à 1 an en amont ;
- accepter et mettre en œuvre des ajustements quantitatifs tardifs, notamment la modification des volumes de matériel jusqu'à la veille de l'événement, sans dégradation de la qualité de service.

Chaque titulaire doit également mettre en place un service après-vente (SAV) garantissant :

- une intervention rapide en cas de panne, dysfonctionnement ou insuffisance du matériel ;
- la continuité de la prestation, y compris par remplacement immédiat du matériel ou mobilisation de moyens complémentaires si nécessaire.

Le non-respect de ces obligations pourra être considéré comme un manquement contractuel, susceptible d'entraîner l'application de pénalités ou toute autre mesure prévue au CCAP du présent marché.

2.5.5. Sécurité et conformité des prestations

Chaque titulaire est tenu de respecter strictement l'ensemble des normes réglementaires en vigueur, et notamment celles applicables aux établissements recevant du public (ERP).

À ce titre, il devra :

- assurer la conformité des installations électriques, incluant les dispositifs de protection, de raccordement et de distribution ;
- garantir la sécurisation des structures et équipements (scènes, écrans, respect normes ERP, sécurisation structures, conformité électrique).
- installations techniques, tentes, mobilier), conformément aux règles de l'art et aux exigences de sécurité ;
- veiller à la stabilité, solidité et résistance des installations, notamment dans des conditions d'utilisation intensives ou en extérieur ;
- s'assurer que l'ensemble du matériel fourni est en bon état de fonctionnement, conforme et régulièrement contrôlé.

Chaque titulaire est pleinement responsable de la sécurité des personnes et des biens liés à l'exécution des prestations pendant toute leur durée (montage, exploitation, démontage).

Le non-respect de ces obligations pourra être considéré comme un manquement contractuel, susceptible d'entraîner l'application de pénalités ou toute autre mesure prévue au CCAP du présent marché.